



ANNEXE : L'ENTRETIEN DE MILIEU DE CARRIÈRE

Pour rappel, une visite médicale de mi-carrière doit être organisée durant l'année civile du 45^{ème} anniversaire du salarié et être suivie dans les 2 mois par un entretien de parcours professionnel spécifique. Cette annexe est à ajouter à l'entretien de parcours professionnel périodique.

→ Le salarié

Nom et Prénom

→ Responsable de l'entretien

Nom et Prénom

Intitulé de poste

→ Visite médicale

Date de la visite médicale

Étape 1 : Adaptation ou aménagement éventuel des missions et du poste de travail

Adaptation ou aménagement des missions et du poste de travail	Mesures proposées par le médecin du travail, si mentionnées ¹	Échange sur les actions à mettre en place entre le manager et le salarié
Prévention des situations d'usure professionnelle		
Expositions à des facteurs de risques professionnels ²		

1 - Article L4624-3 du code du travail : « Le médecin du travail peut proposer, par écrit et après échange avec le salarié et l'employeur, des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou des mesures d'aménagement du temps de travail justifiées par des considérations relatives notamment à l'âge ou à l'état de santé physique et mental du travailleur. » La mise en œuvre de ces mesures est abordée lors de l'entretien de parcours professionnel.

2 – Facteurs de risques professionnels : **contraintes physiques** : manutention manuelle de charge, postures pénibles, vibrations mécaniques / **environnement** : agents chimiques dangereux, températures extrêmes, bruits / **rythmes de travail** : travail de nuit, travail en équipe successive, travail répétitif (Article D4161-1 du code du travail).

Étape 2 : Besoins de formations

- Au regard des actions à mettre en place renseignées à l'étape 1, y a-t-il un besoin de formation en lien avec une situation d'usure professionnelle et/ou d'aménagement des missions et du poste de travail ?

Oui

Non

- Si oui, laquelle/lesquelles ?

Évolutions identifiées des missions et du poste du salarié	Besoins en formation associés <i>(intitulé, dispositif, certification...)</i>

Étape 3 : Perspectives d'évolutions pour la seconde partie de carrière

Quels sont les souhaits éventuels d'évolution du salarié (mobilité, reconversion professionnelle) ? Le responsable de l'entretien peut évoquer les pistes de mobilité en interne ou encore la reconversion professionnelle en lien avec l'évolution des métiers du secteur et des emplois dans l'entreprise.

Souhaits du salarié <i>(activités, poste, métier, localisation, responsabilité...)</i>	Proposition du responsable	Actions à mettre en place

Fait à _____, le _____

Signature du salarié

Signature du responsable de l'entretien